

COMMUNIQUE : LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE CACHE DES FAITS POUR NOURRIR LE POPULISME PENAL

A Paris, le 07 mai 2025,

Nous apprenons ce jour, lendemain d'une mobilisation contre la Loi Attal, la tentative de camouflage du garde des Sceaux et de la direction nationale PJJ d'un rapport à charge contre les centres fermés. Il s'agit là d'un véritable scandale alors que nous dénonçons régulièrement les dysfonctionnements et violences qui émaillent les prises en charge au sein de ces structures privatives de liberté.

C'est dans un premier temps l'indignation et la colère que provoquent ces informations. Dans un contexte d'énième réforme répressive de la justice des enfants et des adolescent.es, conserver délibérément des informations aussi importantes par crainte d'influencer les débats concernant cette réforme, relève d'une faute morale, voire démocratique. Le garde des Sceaux a beau publier une circulaire enjoignant la PJJ de contrôler les services de placement de l'ASE, quand la propre Direction de la PJJ n'est pas en capacité de sauvegarder les principes éthiques qui doivent guider l'action publique et les missions essentielles de la PJJ, à savoir, l'accompagnement, l'éducation et la protection des enfants et des adolescent.es qui nous sont confié.es.

Dans le même temps, le reportage sur TF1 diffusé la semaine dernière sur l'ensemble des messageries des professionnel.les de la justice, semble relever d'une commande du service de presse du ministère de la justice, ce qui revient à parler de "propagande" ministérielle pour les structures d'enfermement. Alors que dans le même temps, le service de presse ne diffuse pas une seule fois le reportage précédent diffusé sur France 2 (audiovisuel public) qui dénonce le manque de formation notamment des professionnel.les intervenant dans ces structures, et notamment celle de Pionsat (63).

Le SNPES-PJJ/FSU fustige l'instrumentalisation des administrations publiques qui ne servent pas les intérêts des citoyen.nes mais les orientations politiques d'une "minorité de gouvernement" qui cache des informations sensibles. Nous appelons encore une fois, les parlementaires à s'opposer à la loi Attal alors qu'il devient manifeste que les informations qui sont communiquées et celles qui ne le sont pas tendent à orienter des débats. L'argumentaire de la direction nationale de la PJJ concernant le manque de fiabilité de l'étude est d'une totale indécence.

Enfin, le SNPES-PJJ/FSU appelle l'ensemble des professionnel.les de la PJJ à se mobiliser face à la loi Attal, avec nos partenaires, nous organiserons des mobilisations jusqu'au conseil constitutionnel .

Le ministère de la justice et la DPJJ démontrent aujourd'hui qu'au-delà d'exploiter de maltraiter les personnels professionnel.les, ils cachent les dysfonctionnements des structures censées protéger des enfants et des adolescent.es. Il n'est plus possible de dire qu'on ne sait pas, lorsqu'on choisit de cacher un tel bilan

Le SNPES-PJJ/FSU soutiendra les lanceur.ses d'alertes qui portent le témoignage de telles pratiques et garantira leur anonymat conformément aux dispositions en vigueur et dans l'intérêt des missions de la PJJ.